

#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: **K860**Version: **5.0 fr**date d'établissement: 27.09.2016
Révision: 21.09.2024

Remplace la version de: 07.04.2022

Version: (4)

### RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Identification de la substance Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1%

dans NaCl, trituration

Numéro d'article K860

Numéro d'enregistrement (REACH) non pertinent (mélange)

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Substance chimique de laboratoire

Utilisation en laboratoire et à des fins d'analyse

Utilisations déconseillées: Ne pas utiliser pour des fins privés (ménage). Ali-

ments, boissons et y compris ceux pour animaux.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Carl Roth GmbH + Co. KG Schoemperlenstr. 3-5 D-76185 Karlsruhe Allemagne

**Téléphone:**+49 (0) 721 - 56 06 0 **Téléfax:** +49 (0) 721 - 56 06 149 **e-mail:** sicherheit@carlroth.de **Site web:** www.carlroth.de

Personne compétente responsable de la fiche de

données de sécurité:

Division sécurité au travail et protection de l'envi-

ronnement

e-mail (personne compétente): sicherheit@carlroth.de

Fournisseur (importateur): CARL ROTH GmbH + Co. KG

0032 486 691 131 0049 (0) 721 5606-271 f.jardon@carlroth.be www.carlroth.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

| Nom   | Rue         | Code pos-<br>tal/ville | Téléphone | Site web |
|---|-------------|------------------------|-----------|----------|
| Centre Antipoisons Luxembourg<br>c/o Hôpital Militaire Reine Astrid | Rue Bruyn 1 | Bruxelles              | 8002-5500 |          |

#### 1.5 Importateur

CARL ROTH GmbH + Co. KG Luxembourg

Téléphone: 0032 486 691 131 Téléfax: 0049 (0) 721 5606-271 e-Mail: f.jardon@carlroth.be Site web: www.carlroth.com

Luxembourg (fr) Page 1 / 13



Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

## RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

non requis

#### 2.3 Autres dangers

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq$  0,1%.

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq 0,1\%$ .

### RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

non pertinent (mélange)

#### 3.2 Mélanges

#### Description du mélange

| Nom de la sub-<br>stance | Identificateur                            | %М        | Classification selon<br>SGH                     | Pictogrammes | Notes |
|--------------------------|---|-----------|---|--------------|-------|
| Noir ériochrome T        | No CAS<br>1787-61-7<br>No CE<br>217-250-3 | 1 – < 2,5 | Eye Irrit. 2 / H319<br>Aquatic Chronic 2 / H411 | <b>₹</b>     |       |

#### Remarques

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16

#### RUBRIQUE 4 — Premiers secours

#### 4.1 Description des mesures de premiers secours



#### Notes générales

Enlever les vêtements contaminés.

#### **Après inhalation**

Fournir de l'air frais.

#### Après contact cutané

Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau.

#### Après contact oculaire

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Luxembourg (fr) Page 2 / 13



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

#### **Après ingestion**

Rincer la bouche. Appeler un médecin en cas de malaise.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires aucune

### RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction



#### Moyens d'extinction appropriés

coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement! eau, mousse, mousse résistant aux alcools, poudre d'extincteur à sec, poudre ABC

#### Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Non combustible.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Porter un appareil respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence



#### Pour les non-secouristes

La lutte contre les poussières.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts. Ramasser mécaniquement.

#### Conseils concernant le nettoyage d'un déversement

Ramasser mécaniquement.

#### Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

Luxembourg (fr) Page 3 / 13



Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

### RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans un endroit sec.

#### Substances ou mélanges incompatibles

Observez le stockage compatible de produits chimiques. Matières incompatibles: voir rubrique 10.

#### Considération des autres conseils:

#### Exigences en matière de ventilation

Utilisation d'une ventilation locale et générale.

#### Conception particulière des locaux ou des réservoirs de stockage

Température de stockage recommandée: 15 - 25 °C

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

### RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Cette information n'est pas disponible.

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

#### Protection des yeux/du visage





Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

#### Protection de la peau





#### protection des mains

Porter des gants appropriés. Un gant de protection contre les substances chimiques selon la norme EN 374 est approprié.

#### type de matière

NBR (Caoutchouc nitrile)

#### • épaisseur de la matière

>0,11 mm

#### • délai normal ou minimal de rupture de la matière constitutive du gant

>480 minutes (perméation: niveau 6)

Luxembourg (fr) Page 4 / 13



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

#### • mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée.

#### **Protection respiratoire**





Une protection respiratoire est nécessaire lors de: Dégagement de poussière. Filtre à particules (EN 143). P1 (filtre au moins 80 % des particules atmosphériques, code couleur: blanc).

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

### RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique solide

Forme poudre cristalline

Couleur gris

Odeur inodore
Point de fusion/point de congélation 800 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et non déterminé

intervalle d'ébullition

Inflammabilité non combustible

Limites inférieure et supérieure d'explosion non pertinent (solide)

Point d'éclair ne s'applique pas

Température d'auto-inflammabilité non déterminé

Température de décomposition non pertinent

(valeur de) pH 6 – 9 (en solution aqueuse: 50 <sup>g</sup>/<sub>l</sub>, 20 °C)

Viscosité cinématique non pertinent

Solubilité(s)

Solubilité dans l'eau 360 g/l à 20 °C

Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log): non pertinent (inorganique)

Pression de vapeur non déterminé

Densité et/ou densité relative

Densité non déterminé

Densité de vapeur relative non pertinent (solide)

Luxembourg (fr) Page 5 / 13



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

Densité globale 800 – 1.600 <sup>kg</sup>/<sub>m³</sub>

Caractéristiques des particules Il n'existe pas de données disponibles.

Autres paramètres de sécurité

Propriétés comburantes aucune

9.2 Autres informations

Informations concernant les classes de danger

physique:

classes de danger selon SGH (dangers physiques): non pertinent

Autres caractéristiques de sécurité: Il n'y a aucune information additionnelle.

### RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Cette matière n'est pas réactive dans des conditions d'ambiance normales.

#### 10.2 Stabilité chimique

Le matériau est stable dans les conditions ambiantes normales et prévisibles de stockage et de manipulation, en ce qui concerne la température et la pression.

#### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues.

#### 10.4 Conditions à éviter

Il n'y a aucune condition particulière connue qui devrait être evitée.

#### 10.5 Matières incompatibles

Il n'y a aucune information additionnelle.

#### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

# RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008 Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

#### Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

#### Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE.

#### Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

# Toxicité aiguë des composants Nom de la substance No CAS Voie d'exposition Effet Valeur Espèce Noir ériochrome T 1787-61-7 oral LD50 17.590 mg/kg rat

#### Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Luxembourg (fr) Page 6 / 13



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

#### Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

N'est pas classé comme causant des lésions graves aux yeux ou comme irritant pour les yeux.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

#### Mutagénicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

#### Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

#### Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

#### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).

#### Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

#### • En cas d'ingestion

vomissements, nausée, soif excessive

#### • En cas de contact avec les yeux

Des données ne sont pas disponibles.

#### • En cas d'inhalation

Des données ne sont pas disponibles.

#### • En cas de contact avec la peau

Des données ne sont pas disponibles.

#### Autres informations

aucune

#### 11.2 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq$  0,1%.

#### 11.3 Informations sur les autres dangers

Il n'y a aucune information additionnelle.

# RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

#### 12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

Luxembourg (fr) Page 7 / 13



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

#### Potentiel de bioaccumulation des composants

| Nom de la substance | No CAS    | FBC | Log KOW | DBO5/DCO |
|---------------------|-----------|-----|---------|----------|
| Noir ériochrome T   | 1787-61-7 |     | 1,78    |          |

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une concentration de  $\geq 0.1\%$ .

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas un perturbateur endocrinien (ED) à une concentration de  $\geq$  0,1%.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Des données ne sont pas disponibles.

#### RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets



Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

#### Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout.

#### Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Des emballages complètements vides peuvent être recyclés.

#### 13.2 Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

#### 13.3 Remarques

Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets. Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

#### RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

| 14.1 | Numéro ONU ou numéro d'identification | non soumis aux règlements sur le transport |
|------|---------------------------------------|--|
|------|---------------------------------------|--|

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** pas attribué

**14.3** Classe(s) de danger pour le transport aucune

**14.4 Groupe d'emballage** pas attribué

**14.5** Dangers pour l'environnement pas dangereux pour l'environnement selon le rè-

glement sur les transports des marchandises

dangereuses

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Il n'y a aucune information additionnelle.

Luxembourg (fr) Page 8 / 13



Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

#### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

#### 14.8 Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'ADR, au RID et à l'ADN.

Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'IMDG.

Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Non soumis à l'OACI-IATA.

#### RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Restrictions selon REACH, Annexe XVII

aucun des composants n'est énuméré

Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV)/SVHC - liste des candidats aucun des composants n'est énuméré

#### **Directive Seveso**

| 2012/18/UE (Seveso III) |   |  |       |  |
|-------------------------|---|--|-------|--|
| No                      | Substance dangereuse/catégories de danger | Quantité seuil (tonnes) pour l'applica-<br>tion des exigences relatives au seuil bas<br>et au seuil haut | Notes |  |
| ·                       | pas attribué                              |  |       |  |

#### **Directive Decopaint**

| Teneur en COV | 0 % |
|---------------|-----|
|---------------|-----|

#### Directive relative aux émissions industrielles (DEI)

| Teneur en COV | 0 % |
|---------------|-----|
|---------------|-----|

Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

Luxembourg (fr) Page 9 / 13



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

#### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

| Liste des polluants (DCE) |                          |        |                   |           |
|---------------------------|--------------------------|--------|-------------------|-----------|
| Nom de la substance       | Nom selon l'inventaire   | No CAS | Énumé-<br>ré dans | Remarques |
| Noir ériochrome T         | Métaux et leurs composés |        | a)                |           |

#### Légende

Liste indicative des principaux polluants

#### Règelement sur la commercialisation et l'utilisation de précurseurs d'explosifs

aucun des composants n'est énuméré

#### Règlement relatif aux précurseurs de drogues

aucun des composants n'est énuméré

#### Règelement relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (ODS)

aucun des composants n'est énuméré

#### Règelement concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux (PIČ)

aucun des composants n'est énuméré

#### Règelement concernant les polluants organiques persistants (POP)

aucun des composants n'est énuméré

#### **Autres informations**

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail. Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

#### **Inventaires nationaux**

| Pays | Inventaire | Status                                     |
|------|------------|--|
| AU   | AIIC       | tous les composants sont énumérés          |
| CA   | DSL        | tous les composants sont énumérés          |
| CN   | IECSC      | tous les composants sont énumérés          |
| EU   | ECSI       | tous les composants sont énumérés          |
| EU   | REACH Reg. | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| JP   | CSCL-ENCS  | tous les composants sont énumérés          |
| JP   | ISHA-ENCS  | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| KR   | KECI       | tous les composants sont énumérés          |
| MX   | INSQ       | tous les composants sont énumérés          |
| NZ   | NZIoC      | tous les composants sont énumérés          |
| PH   | PICCS      | tous les composants sont énumérés          |
| TR   | CICR       | les composants ne sont pas tous énumérés   |
| TW   | TCSI       | tous les composants sont énumérés          |
| US   | TSCA       | tous les composants sont énumérés (ACTIVE) |
| VN   | NCI        | tous les composants sont énumérés          |

Légende

AIIC Australian Inventory of Industrial Chemicals
CICR Chemical Inventory and Control Regulation
CSCL-ENCS List of Existing and New Chemical Substances (CSCL-ENCS)

Page 10 / 13 Luxembourg (fr)



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

Légende

DSL ECSI IECSC Liste intérieure des substances (LIS)

Liste intérieure des substances (LIS)

ECSI CE inventaire de substances (EINECS, ELINCS, NLP)

IECSC Inventory of Existing Chemical Substances Produced or Imported in China
INSQ National Inventory of Chemical Substances

INVENTOR INVENTO

Toxic Substance Control Act

#### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Conformément à l'article 14, paragraphe 1, de REACH, une évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour cette substance ou les composants de ce mélange lorsque la substance a été enregistrée en quantités de 10 tonnes ou plus par an et par déclarant.

### RUBRIQUE 16 — Autres informations

#### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

| Rubrique | Inscription ancienne (texte/valeur)   | Inscription courante (texte/valeur)  | Perti-<br>nente<br>pour la<br>sécuri-<br>té |
|----------|---|--|---|
| 2.3      | Résultats des évaluations PBT et vPvB:<br>Ce mélange ne contient pas de substance éva-<br>luée comme étant une substance PBT ou vPvB.               | Résultats des évaluations PBT et vPvB:<br>Ne contient pas une substance PBT/vPvB à une<br>concentration de ≥ 0,1%.   | oui   |
| 2.3      |   | Propriétés perturbant le système endocrinien:<br>Ne contient pas un perturbateur endocrinien<br>(ED) à une concentration de ≥ 0,1%.  | oui   |
| 15.1     | Restrictions selon REACH, Annexe XVII   | Restrictions selon REACH, Annexe XVII:<br>aucun des composants n'est énuméré   | oui   |
| 15.1     |   | Substances dangereuses avec restrictions<br>(REACH, Annexe XVII):<br>changement dans la liste (tableau)  | oui   |
| 15.1     |   | Inventaires nationaux:<br>changement dans la liste (tableau)   | oui   |
| 15.2     | Évaluation de la sécurité chimique:<br>Des évaluations de la sécurité chimique pour<br>cette substance dans ce mélange n'ont pas été<br>effectuées. | Évaluation de la sécurité chimique:<br>Conformément à l'article 14, paragraphe 1, de<br>REACH, une évaluation de la sécurité chimique<br>a été effectuée pour cette substance ou les<br>composants de ce mélange lorsque la sub-<br>stance a été enregistrée en quantités de 10<br>tonnes ou plus par an et par déclarant. | oui   |

#### Abréviations et acronymes

| Abr.            | Description des abréviations utilisées  |
|-----------------|---|
| ADN             | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de naviga-<br>tion intérieures  |
| ADR             | Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  |
| Aquatic Chronic | Dangereux pour le milieu aquatique - danger chronique   |
| CAS             | Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)     |
| CLP             | Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges |

Page 11 / 13 Luxembourg (fr)



#### Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

| Abr.       | Description des abréviations utilisées   |
|------------|--|
| COV        | Composés Organiques Volatils   |
| DBO        | Demande Biochimique en Oxygène   |
| DCO        | Demande Chimique en Oxygène  |
| DGR        | Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IA-<br>TA/DGR)   |
| ED         | Perturbateur endocrinien   |
| EINECS     | European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)                     |
| ELINCS     | European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)  |
| Eye Dam.   | Causant des lésions oculaires graves   |
| Eye Irrit. | Irritant oculaire  |
| FBC        | Facteur de bioconcentration  |
| IATA       | Association Internationale du Transport Aérien   |
| IATA/DGR   | Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des mar-<br>chandises dangereuses pour le transport aérien) |
| IMDG       | International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dange-<br>reuses)  |
| LD50       | Lethal Dose 50 % (dose létale 50 %): la DL50 correspond à la dose d'une substance testée entraînant une<br>létalité à 50 % au cours d'une période donnée |
| log KOW    | n-Octanol/eau  |
| NLP        | No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)  |
| No CE      | L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des sub-<br>stances dans l'Union européenne                    |
| No index   | Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008                             |
| OACI       | Organisation de l'Aviation Civile Internationale   |
| PBT        | Persistant, Bioaccumulable et Toxique  |
| REACH      | Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)  |
| RID        | Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses   |
| SGH        | "Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par<br>les Nations unies                             |
| SVHC       | Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)  |
| vPvB       | Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)  |

#### Principales références bibliographiques et sources de données

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

#### Procédure de classification

Propriétés physiques et chimiques. La classification est fondée sur un mélange testé. Dangers pour la santé. Dangers pour l'environnement. La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

Luxembourg (fr) Page 12 / 13



Noir ériochrome T (C.I. 14645), Indicateur 1% dans NaCl, trituration

numéro d'article: K860

#### Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans la rubrique 2 et 3)

| Code | Texte  |
|------|--|
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.   |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

#### Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.

Luxembourg (fr) Page 13 / 13